



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement <u>via ce lien</u> ☐

Cadre réservé à l'autorité cha	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 1 5 0 5 2 0 2 3	
Dossier complet le : 1 5 0 5 2 0 2 3	
N° d'enregistrement : 2023-6989	
Intitulé du projet	
CENTRE ACHATIONE DE LA ELEURIAVE A CARONE	-011
CENTRE AQUATIQUE DE LA FLEURIAYE A CARQUEI	-00
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Personne physique	
Identification du (ou des) maître(s) d Personne physique Nom	<b>'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire</b> Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination	
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  VILLE DE CARQUEFOU	Prénom(s)  Raison sociale
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  VILLE DE CARQUEFOU	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination VILLE DE CARQUEFOU N° SIRET  2 1 4 4 0 0 2 6 9 0 0 0 1 2	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  VILLE DE CARQUEFOU  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale

# Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41a) Aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités	Création d'une zone de stationnement de 150 places véhicules légers + 2 déposes bus
44 d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et	Construction d'un centre aquatique

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu au	X
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?	

Qui		1
( )111	V	von.

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	V	Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implante sur une parcelle vierge (prairie mésophile de fauche). Le périmètre du projet représente une surface totale de 3,58 ha avec uniquement 1,93 ha aménagés. Les aménagement projetés correspondent à :

- la création d'une zone de stationnement de 150 places véhicules légers (6 places PMR en enrobé, 50 places en pavés enherbés, 94 places en grave enherbée) et 2 déposes bus (en pavés enherbés). Des ombrières photovoltaïques (env. 1045 m²) sont prévues au-dessus de certaines places de stationnement,
- la création de voies de circulation en enrobé pour la circulation dans la zone de stationnement mais aussi des circulations en périphérie du futur bâtiment pour les accès techniques,
- la construction du centre aquatique en lui-même sur une surface de plancher de 2897 m². Le centre aquatique comportera plusieurs bassins en intérieur mais également des équipements en extérieur : un bassin, un espace aqualudique, un solarium, des plages végétalisées,
- un ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin aérien végétalisé) tout au sud de la parcelle,
- des aménagements paysagers.

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition.

### 4.2 Objectifs du projet

La ville de Carquefou dispose déjà d'une piscine municipale (Piscine Daniel Gilard - rue Pierre Mendès - 1 bassin de nage + 1 bassin d'apprentissage et 1 pataugeoire - construite il y a 33 ans) mais il s'agit d'un équipement vétuste dont la capacité ne permet pas de faire face aux demandes grandissantes de créneaux (ouvertures au public, aux scolaires, cours municipaux, entraînements des clubs...).

La ville de Carquefou a donc engagé les études pour la construction d'un nouvel équipement dans le quartier de la Fleuriaye dont la modernité et le positionnement géographique permettront de répondre aux besoins actuels et futurs (à savoir, en premier lieu, permettre l'enseignement de la natation).

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les grandes éta - décapage de l - desserte en ré	
<ul> <li>decapage de l</li> <li>desserte en ré</li> </ul>	apes de travaux sont les suivantes:
	a terre végétale et premiers terrassements, création de la voie d'accès chantier,
- construction d	u bâtiment,
travaux sur les	s espaces extérieurs : zone de stationnement, voiries et aménagements paysagers.
3.2 Dans sa	a phase d'exploitation et de démantèlement
0.1 2 4.1.0 0.	. phase a exploitation of ac acmaniciement
a phase d'expl	oitation correspond au fonctionnement courant du centre aquatique qui sera ouvert au public. La
equentation pr	ojetée est estimée à 170 000 personnes à l'année.
n phase d'expl	oitation, le projet engendrera du trafic (lié aux usagers et aux salariés), de la consommation
nergétique (éc	airage des espaces extérieurs et du bâtiment, chauffage,), la production d'eaux usées et de
echets en lien	avec la fréquentation du site. Les ombrières photovoltaïques installées au-dessus d'une partie des permettront la production d'électricité.
	pormotal of it to production a dissertation.
\ quelle(s) pr	océdure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis
	océdure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ntorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'au Permis de cor	utorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Permis de cor Evaluation de	utorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Instruire Instruir
Permis de cor Evaluation de Porter à conna	nstruire s incidences Natura 2000 aissance Loi sur l'eau (NB: arrêté Loi sur l'eau ZAC Fleuriaye 1 en date de mai 1997)
Permis de cor Evaluation de Porter à conna es rubriques de	nstruire s incidences Natura 2000 aissance Loi sur l'eau (NB: arrêté Loi sur l'eau ZAC Fleuriaye 1 en date de mai 1997) e la nomenclature concernées sont les suivants : 2150 (rejets d'eaux pluviales pour un bassin
Permis de cor Evaluation de Porter à conna es rubriques de rersant supérie	nstruire s incidences Natura 2000 aissance Loi sur l'eau (NB: arrêté Loi sur l'eau ZAC Fleuriaye 1 en date de mai 1997) e la nomenclature concernées sont les suivants : 2150 (rejets d'eaux pluviales pour un bassin ur à 1 ha mais inférieur à 20 ha) et possiblement 1120 (présence d'une nappe sur le site susceptib
Permis de cor Evaluation de Porter à conna es rubriques de rersant supérie	nstruire s incidences Natura 2000 aissance Loi sur l'eau (NB: arrêté Loi sur l'eau ZAC Fleuriaye 1 en date de mai 1997) e la nomenclature concernées sont les suivants : 2150 (rejets d'eaux pluviales pour un bassin
décision de l'au Permis de cor Evaluation de Porter à conna es rubriques de rersant supérie	nstruire s incidences Natura 2000 aissance Loi sur l'eau (NB: arrêté Loi sur l'eau ZAC Fleuriaye 1 en date de mai 1997) e la nomenclature concernées sont les suivants : 2150 (rejets d'eaux pluviales pour un bassin ur à 1 ha mais inférieur à 20 ha) et possiblement 1120 (présence d'une nappe sur le site susceptib

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
Périmètre de l'opération / Périmètre aménagé Bâtiment - surface de plancher Surface de toitures végétalisées Emprise de la zone de stationnement / Nombre de places de stationnement Surface ombrières	3,58 ha / 1,93 ha 2 897 m² 394 m² 5380m²/150 places VL + 2 bus env. 1042 m²		

	Surface de toitures végétalisées Emprise de la zone de stationnement / Nombre de places de stationnement Surface ombrières	394 m² 5380m²/150 places VL + 2 bus env. 1042 m²
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie : rue Thomas Edison	
	Lieu-dit:	
	Localité : Carquefou	
	Code postal : 4 4 7 0 BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>	
	Long. : - 1 • 5 1 ,	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	2°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : °	, , ,
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° °	, , , , , ,
	Communes traversées :	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le pr	ojet est soumis :
	PLUm Nantes Métropole / projet en secteur UMc (=secteurs de développement d hétérogènes situés autour des centralités actuelles ou le long des corridors de me	e formes urbaines obilité)
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'u	n ouvrage existant?
	☐ Oui ☑ Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet environnementale ?	d'une évaluation
	Oui Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
in de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. re Internet du ministère de l'envi	cessair notam ronner	es pou ment à	de la zone d'implantation envisagée  r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	La ZNIEFF de type 2 520006643 " Vallée et Marais de l'Erdre" est présente en limite sud du périmètre d'étude (voir annexe)			
En zone de montagne ?		V				
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		P				
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		Nantes Métropole dispose d'un PPBE approuvé en février 2017. Des cartes de bruit routier à l'échelle du territoire ont été établies par Nantes Métropole. La rue Edison au nord du site est associé à un niveau de bruit inférieur à 60dB(A) (voir annexe).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Les investigations réalisées sur site mettent en évidence l'absence de zones humides dans le périmètre étudié (voir annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	Le site se situe dans le périmètre de l'Atlas de Zones Inondables de la vallée de l'Erdre. Une partie de la zone où s'implante le projet est inondable en cas de crue centennale mais le projet ne se situe pas dans cette zone (voir détail en annexe).
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 1,2 km au sud-ouest du site (voir en annexe). Il s'agit du site 44SI39a " La vallée de l'Erdre"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 1,5km à l'ouest de la zone d'étude. Il s'agit de la ZSC FR52000624 - Marais de l'Erdre (voir en annexe)
D'un site classé ?	V		Le secteur se positionne à proximité du site classé 44SC39b "La vallée de l'Erdre" (environ 50m entre le projet et le site classé - voir en annexe).

## Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Le centre aquatique sera équipé d'un fosse de plongée. Une étude hydrogéologique (en cours de réalisation) a mis en évidence la présence d'une nappe libre sur site qui sera interceptée par le projet (cote basse de la fosse < cote haute de la nappe).  Des échanges sont en cours pour définir les modalités de prise en compte de la présence de cette nappe dans le cadre du projet. Un rabattement de la nappe par drainage puis pompage sera probablement nécessaire.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	V		cf. justification ci-dessus
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		A ce stade des études (Permis de construire), le volume total de déblais est estimé à 15 190 m3 dont 7 145 m3 qui seront réemployés sur site (en attente de réponse du géotechnicien) et 8045 m3 qui seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	¥		Le centre aquatique sera desservi en réseaux (assainissement et réseaux souples) depuis les réseaux existants rue Thomas Edison.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Une étude faune-flore a été réalisée courant 2021 (voir annexe). Le projet va engendrer une imperméabilisation nouvelle des sols et la disparition des habitats en place (prairie mésophile de fauche, colonisée par les chênes au sud). Les haies intéressantes et es arbres favorables au Grand Capricorne du site sont conservées. De nouveaux aménagements paysagers sont prévus dans le cadre du projet (plantations d'env. 55 arbres, de massifs arbustifs, végétalisation arbustive type haie bocagère et pelouse - voir annexe)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur	0	V	
Milier	un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Le projet s'implante sur une prairie mésophile de fauche. La surface d'espace naturel consommée est de 1,30 ha (hors ouvrage de gestion des eaux pluviales)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		Y	Le projet se positionne hors zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		La future fréquentation du centre aquatique sera source de déplacements réalisés principalement en voiture (fréquentation annuelle estimée à 170 000 personnes). Les flux routiers seront supportés par la rue Thomas Edison.
	Est-il source de bruit ?	V		Le projet pourra être source de bruit dans la journée du fait de sa fréquentation et de l'existence d'équipements aquatiques en extérieur. La gêne occasionnée sera limitée (peu de riverains autour)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		Le projet pourra engendrer des vibrations lors de la phase travaux. Ce ne sera plus le cas en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	V		Les espaces extérieurs du centre aquatique seront partiellement éclairés
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Le projet engendrera des rejets liquides en lien avec la vidange des bassins qui sera réalisée une fois par an (env. 1800 m3 qui transiteront dans l'ouvrage de gestion des eaux pluviales).
	Si oui, dans quel milieu ?			Les eaux de vidange seront infiltrées

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
sions	Engendre-t-il des effluents ?	V		Le projet sera source d'eaux usées en lien avec la fréquentation de l'équipement. L'apport a été estimé à 492 EH/jour en moyenne (voir annexe). La zone d'étude fait partie du périmètre du zonage d'assainissement collectif d'eaux usées de Nantes Métropole. Les eaux usées du projet seront gérées dans la station d'épuration de Nantes1-Tougas, suffisamment dimensionnée pour accepter les effluents du projet (voir annexe).
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Le projet sera source de déchets, en lien avec la fréquentation de l'équipement (principalement des déchets ménagers). La collecte des déchets sera assurée par Nantes Métropole.
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Les haies les plus intéressantes existantes sur site ne sont pas impactées par le projet. De nouveaux aménagements paysagers sont prévus dans le cadre du projet (voir détails en annexe).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Le projet correspond à la construction d'un centre aquatique qui permettra de nouvelles pratiques sportives et ludiques sur le site.

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

		******	
V	Oui		Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se positionnait dans le périmètre de la ZAC de la Fleuriaye 1 créée en 1996 mais qui a été supprimée en 2010. Il se situe également en limite immédiate de la ZAC de la Fleuriaye 2,créée en 2009 et toujours en cours d'aménagement. Le projet a des incidences cumulées avec la ZAC 2 sur les thématiques Eaux usées et Trafic. 1/ Les eaux usées (EU) du projet et de la ZAC sont toutes gérées dans la même station d'épuration mais cette dernière est suffisamment dimensionnée pour gérer les flux EU qu'elle reçoit.

2/ les flux véhicules engendrés par le projet de centre aquatique seront supportés principalement par la rue T. Edison qui supporte également une partie du trafic de la ZAC. La rue T. Edison a été créée dans le cadre de la ZAC de la Fleuriaye 1 en connaissance de l'urbanisation à venir. Elle a donc été conçue de manière à répondre aux besoins.

Les incidences cumulées sur le volet Eaux pluviales sont traitées en annexe.

nature transfrontière?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée)
Les eaux de ruissellement du projet seront gérées dans un ouvrage aérien en point bas (dimensionnement de
l'ouvrage pour une pluie décennale selon les règles du zonage Eaux Pluviales de Nantes Métropole). Les eaux pluviales seront infiltrées (perméabilité des sols > 10 mm/h - cf. règle zonage EP de Nantes Métropole). Des nouveaux aménagements paysagers viendront agrémenter le site : plantations d'env. 55 nouveaux arbres, de massifs arbustifs, végétalisation arbustive type haie bocagère et pelouse (voir détails en annexe).

7	<b>Auto-évaluation</b>	(facultatif)
		and the street of the street o

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	> Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.					
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	<b>Objet</b>	
1	Se rattachant à partie 5 : Annexe 6: Périmètres de protection et inventaires à proximité du site Annexe 7: Carte de bruit - Carquefou	V
2	Annexe 8: Investigations zones humides réalisées sur site Annexe 9: Inondabilité de la zone d'étude	V
3	Se rattachant à la partie 6.1: Annexe 10: Note de synthèse faune-flore Annexe 11: Estimation des flux Eaux usées produits par le projet	V
4	Se rattachant à la partie 6.2 : Annexe 12 : ZAC de la Fleuriaye 1 et 2 / impacts cumulés avec le projet	V
5		

### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom	Véronique Dubettier-Grenier
Prénom	Maire DE CAP
Qualité du signataire	
À	21470
Fait le	Signature du (des) demandeur(s)

Vérnaces subertesentes